

Remise du prix « Protection de la vie privée » 2026 par la CNIL et l’Inria

24.6.2026 - | Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés

Lors de la Journée de recherche sur la vie privée, le 24 juin 2026, la CNIL et l’Inria ont remis le prix 2026 de la protection de la vie privée à une équipe de chercheurs internationaux pour leur article portant sur l’articulation entre la réglementation et la recherche concernant les designs trompeurs et les bandeaux cookies.

Le 24 juin 2026, à l’occasion de la Journée de recherche sur la vie privée (*Privacy Research Day*) et du G7 des autorités de protection des données, Bruno Sportisse, Président-directeur général d’Inria et Marie-Laure Denis, Présidente de la CNIL, ont remis le Prix CNIL-Inria.

Ce prix européen, créé par la CNIL et Inria en 2016 dans le cadre du partenariat entre les deux institutions, renouvelé en 2025, vise à encourager la recherche dans le domaine de la protection des données et de la vie privée. Les travaux ont été principalement sélectionnés sur les critères de l’excellence scientifique et de l’impact sociétal.

L’article récompensé

Cette récompense est l’occasion de sensibiliser la communauté scientifique aux problèmes de protection des données et à la nécessité de développer des projets de recherche dans ce domaine, notamment à la lumière des évolutions apportées par le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

L’article lauréat, intitulé « *Bridges to Self: Silent Web-to-App Tracking on Mobile via Localhost* », sera également présenté à l’occasion du 35^{ème} Symposium sur la sécurité d’USENIX.

L’équipe pluridisciplinaire récompensée implique trois laboratoires de recherches européens établis en Belgique, au Pays-Bas et en Espagne. Les auteurs du papier sont :

- Tim Vlummens, COSIC, KU Leuven, Louvain, Belgique
- Aniketh Girish, IMDEA Networks Institute, Madrid, Espagne
- Nipuna Weerasesekara, IMDEA Networks Institute, Madrid, Espagne
- Frederik Zuiderveen Borgesius, Radboud University, Nimègue, Pays-Bas
- Gunes Acar, Radboud University, Nimègue, Pays-Bas
- Narseo Vallina-Rodriguez, IMDEA Networks Institute, Madrid, Espagne

Les chercheurs ont identifié comment, sur Android, des applications (Meta et Yandex) créaient un lien entre les traceurs présents sur certaines pages et les identifiants des comptes. Cette découverte a été rendue possible en analysant à la fois le comportement des applications mobiles et des navigateurs sur Android. Les chercheurs ont également analysé plusieurs milliers de sites pour identifier ceux sur lesquels ces traceurs étaient présents. Les chercheurs ont rapidement contacté les parties prenantes et les autorités de régulation compétentes pour les informer de leurs découvertes, ce qui est à l’origine de plusieurs actions contentieuses dans divers pays.

Les membres du jury, coprésidé par Natalia Bielova (INRIA) et Vincent Toubiana (CNIL), ont également tenu à souligner la qualité de l’article académique “*Setting the Course, but Forgetting to*

Steer: Analyzing Compliance with GDPR's Right of Access to Data by Instagram, TikTok, and YouTube écrit par Sai Keerthana Karnam, Abhisek Dash, Antariksh Das, Sepehr Mousavi, Stefan Bechtold, Krishna P. Gummadi, Animesh Mukherjee, Ingmar Weber et Savvas Zannettou. Cet article, évalue l'exhaustivité et la cohérence des informations transmises aux personnes concernées suite à des demandes de droit d'accès et montre certaines absences dans les informations transmises. Les auteurs mettent à disposition un outil permettant de mieux représenter les données récupérées au titre du droit d'accès.

En savoir plus sur le droit d'accès : Le droit d'accès était le sujet du Coordinated Enforcement Framework en 2024, et le Laboratoire d'Innovation Numérique de la CNIL (le LINC) a notamment publié un observatoire du droit d'accès.

Remerciements

Les lauréats ont été désignés par un jury composé de chercheurs mondialement reconnus dans le domaine de la protection des données ainsi que d'experts d'autorités de protection des données :

- Imad Aad (EPFL - Switzerland)
- Mário S. Alvim (Federal University of Minas Gerais - Brésil)
- Nicolas Anciaux (Inria, PETRUS team - France)
- Aurélien Bellet (Inria PreMeDiCaL team - France)
- Asia Biega (Max Planck Institute for Security and Privacy - Allemagne)
- Nataliia Bielova (Inria PRIVATICS team - France)
- Joe Calandrino (Carnegie Mellon University - États-Unis)
- Claude Castelluccia (CNIL/Inria Privatics team - France)
- Estelle Cherrier-Pawlowski (GREYC lab - ENSICAEN/CNRS - France)
- Jean-François Couchot (Université of Bourgogne Franche-Comté, FEMTO-ST - France)
- Mathieu Cunche (INSA-Lyon, Inria PRIVATICS - France)
- Giuseppe D'Acquisto (Garante per la protezione dei dati personali - Italie)
- Josep Domingo-Ferrer (Université Rovira i Virgil, Director-CYBERCAT - Espagne)
- Simone Fischer-Hübner (Karlstad University - Suède)
- Sepideh Ghanavati (University of Maine - USA)
- Sébastien Gambs (University of Québec in Montréal - Canada)
- Marit Hansen (State Data Protection Commissioner of Land Schleswig-Holstein and Landeszentrum für Datenschutz - Allemagne)
- Jaap-Henk Hoepman (Radboud University Nijmegen - Pays-Bas)
- Kévin Huguenin (Université de Lausanne - Suisse)
- Marc-Olivier Killijian (Université du Québec à Montréal - Canada)
- Pierre Laperdrix (Université de Lille/CNRS -Inria Sprials team - France)
- Maryline Laurent (Telecom SudParis - France)
- Maryam Mehrnezhad (Royal Holloway University of London - Royaume-Uni)
- Benjamin Nguyen (INSA-Centre Val de Loire, Inria PETRUS - France)
- Sandra Siby (New York University Abu Dhabi - USA)
- Fabien Tarissan (CNIL- ENS Paris-Saclay - France)
- Vincent Toubiana (CNIL - France)
- Narseo Vallina-Rodriguez (IMDEA Networks Institute and ICSI- Espagne)
- Kim Wuyts (PwC Belgium - Belgique)
- Yixin Zou (Max Planck Institute for Security and Privacy - Allemagne)